

DECISION D'ADMISSION Le 27/09/2005 sous N°3RHP8B RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2024	SIGNALISATION HORIZONTALE PRODUITS DE MARQUAGE DE CHAUSSEES - NF2
Adresse du titulaire : Geveko Markings Denmark A/S Longelsevej 34 DK-5900 RUDKOBING Danemark	Représentée par : Geveko Markings France 46 avenue des frères Lumières 78190 TRAPPES
<p>Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF058 révision 11 et aux annexes de certification NF058 "Signalisation horizontale" révision 14</p> <p><i>Désignation</i> :RibLine <i>Nature</i> :BP: Bande Préfabriquée <i>Durée de vie</i> :1000 000 passages de roues <i>Application sur le circuit d'essai (RN2)</i> :2004</p> <p>La fiche technique signée par le CEREMA le 13/10/2017 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.</p> <p>Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2025 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.</p> <p>La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr</p> <p>En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.</p> <p style="text-align: right;"> Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN</p>	